# Cimetières de Normandie

RÉGION NORMANDIE

TOMBE REMARQUABLE DE NORMANDIE

**Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire**

Année 2017, n° 27

Date de parution : juillet

**Sommaire :**

*Ce numéro est destiné à apporter sa modeste contribution à une meilleure connaissance des cimetières de la région. Notre démarche aussi qu'elle soit est destinée à sensibiliser le plus grand nombre dans le but de gérer les cimetières avec discernement et favoriser leur découverte dans le respect des lieux.*

## Granville : un dossier de monument funéraire

Un dossier du fonds d'archives de la Sous-préfecture coté 1 Z 210 (Granville) contient cet intéressant document qui m'a été transmis par Antoine Reffuveille, l'un de mes anciens collègues de travail, dès qu'il s'en est emparé.

C'est un document qui abonde dans la connaissance des techniques et des savoirs faire.

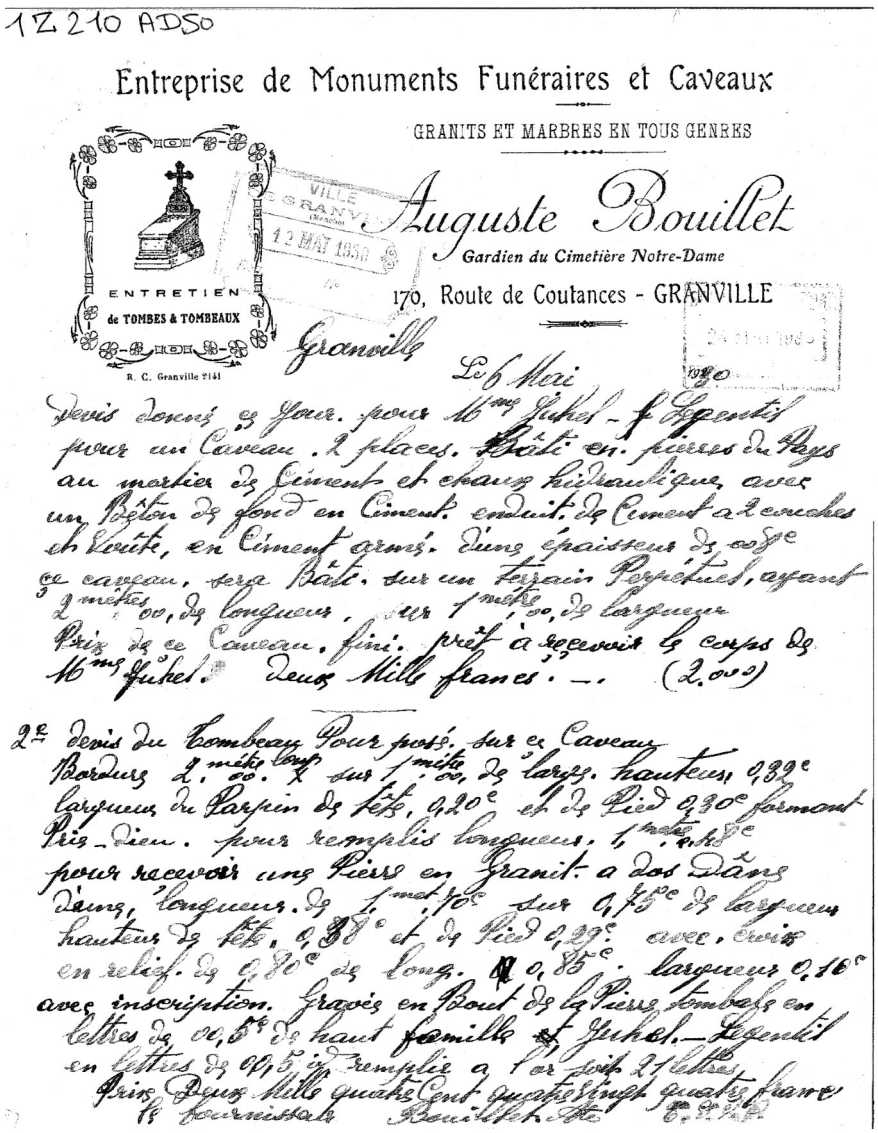

1Z 210 ADSO

Entreprise de Monuments Funéraires et Caveaux

GRANITS ET MARBRES EN TOUS GENRES

ENTRETIEN de TOMBES & TOMBEAUX

R. C. Granville 2141

Auguste Bouillet

Gardien du Cimetière Notre-Dame

170, Route de Coutances - GRANVILLE

VILLE DE GRANVILLE (Manche) 12 MAI 1950

Granville Le 6 Mai

Devis donné ce jour. pour Mme Juhel - Legentil pour un Caveau. 2 places. Bâti en pierres du Pays au mortier de Ciment et chaux hidraulique, avec un Béton de fond en Ciment. enduit de Ciment à 2 couches et lisité, en Ciment armé. d'une épaisseur de 0,08c ce caveau. sera Bâti. sur un terrain Perpétuel, ayant 2 mètres 00, de longueur, sur 1 mètre 00, de largueur Prix de ce Caveau. fini. prêt à recevoir le corps de Mme Juhel. Deux Mille francs. — (2.000)

2e Devis du Tombeau Pour posé. sur ce Caveau Bordure 2 mètres long. sur 1 mètre 00, de large. hauteur 0,33c largueur du Parpin de tête. 0,20c et de Pied 0,30c formant Pris-Dieu. pour remplis longueur. 1 mètre 85c pour recevoir une Pierre en Granit. a dos d'âne d'une, longueur. de 1 mètre 70c sur 0,75c de largueur hauteur de tête. 0,38c et de Pied 0,27c avec. croix en relief. de 0,30c de long. 0,85c. largueur 0,16c avec inscription. Gravée en Bout de la Pierre tombale en lettres de 0,05c de haut famille Juhel. — Legentil en lettres de 0,05 ensemble a 1 or soit 2 lettres Prix Deux Mille quatre Cent quatre-vingt quatre francs le fournisseur Bouillet

## Dans ce numéro :

*Description d'un monument funéraire au cimetière Notre-Dame de Granville* 1, 4, 6

*Le cimetière autour de l'église de Reffuveille* 2

*Compte-rendu du conseil d'administration du 9 juin 2017 à Barneville-Carteret* 3

*Le cimetière de Roncey « Requiescat in pace »* 5, 7-8

# Cimetière de Reffuveille

Le temps s'est apaisé après la réunion en Sous-préfecture d'Avranches. Les évènements se sont d'un seul coup précipités la semaine dernière. Je n'avais pas été informé des décisions du Conseil municipal du 23 mai 2017.

## Une bande de stationnement le long de l'ancien cimetière…

Je fais une visite le samedi 1er juillet 2017 pour constater l'évolution du chantier sur le cimetière autour de l'église de Reffuveille. J'avais été informé le 27 juin du commencement des travaux de décapage en surface du sol faisant apparaître les traces d'une cinquantaine de fosses sur la surface destinée à servir de stationnement. Le Conseil municipal de Reffuveille s'était réuni le 23 mai 2017, en l'absence du maire, et sous la présidence de madame Catherine Prieur, adjointe -au-maire, et avait délibéré en faveur du choix de l'entreprise Besnier pour des travaux de terrassement moyennant la somme de 8975 €. Il faut aussi se souvenir de la destruction de l'if coupé par le maire et un adjoint, à proximité de la salle de convivialité, et quelques exhumations de corps par suite d'accords des familles. Le chantier de terrassement s'est conclu le vendredi 30 juin 2017. L'accès en était impossible et deux gendarmes avaient été appelés pour surveiller. Une bâche avait même été tendue pour dissimuler la nature de certains travaux : exhumations ?

## Des sépultures toujours présentes…

La bande de terrain concernée n'a jamais fait l'objet d'exhumations. Cela avait été rappelé au maire de Reffuveille lors du rendez-vous à la Sous-préfecture d'Avranches le vendredi 24 mars 2017 en présence du Sous-préfet et de plusieurs associations. J'avais insisté sur l'obligation morale qu'avait le maire vis-à-vis du respect dû aux morts.

Je constate l'emprise d'une bande de terrain conforme à ce que monsieur le maire envisageait, entièrement encaissée. Impossible de savoir jusqu'à qu'elle profondeur l'entreprise est descendue. D'après les témoins, aux environs d'un mètre, un mètre vingt ce qui est très insuffisant quand on sait que le premier cercueil est posé sur l'assiette d'une fosse située à deux mètres de profondeur. Il peut ainsi y avoir plusieurs niveaux de cercueils superposés par intervalles de couches de terre, lorsqu'il s'agit de fosses ouvertes sur des terrains concédés. Toute fosse ouverte en terrain commun ne contient qu'un corps déposé à deux mètres de profondeur. C'est donc le but à atteindre. Ne pas le faire est un délit punissable au pénal.

## Une demande d'information judiciaire auprès du Procureur de la République…

Il est nécessaire, dans le doute que les excavations n'aient pas été suffisamment profondes pour aller chercher les restes de corps de ces quelques quarante ou cinquante sépultures, qu'une demande d'information judiciaire soit remise au Procureur de la République du tribunal de Grande instance de Coutances, afin qu'il diligente des investigations auprès de l'entreprise chargée des travaux, des gendarmes témoins, et des contenus des devis précisant la nature des opérations et la profondeur d'investigation. En effet, le non-respect de la législation sur les cimetières et les opérations funéraires dans le cadre absolu « du respect dû aux morts » est condamnable. Il se pourrait en effet que plusieurs dizaines de corps se trouvent emprisonnés sous cet aménagement alors qu'ils devraient être décemment déposés dans l'ossuaire communal ou incinérés selon le choix municipal.

## Le tombeau du soldat Vennat…

La tombe du soldat Vennat, inhumé avec ses parents, a par ailleurs, été estampillée par le Souvenir français. Le tombeau restera là où il se trouve, juste à l'arrière du monument aux morts. Son entretien sera assuré par la famille Chabourel (Jean-Yves et son fils). Voir le compte-rendu de la réunion en Sous-préfecture d'Avranches le 24 mars 2017.

# Conseil d'administration de la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire

Conseil d'administration de la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire
A Barneville-Carteret le vendredi 9 juin 2017 à 14h30 petite salle des douits à Carteret (la même que la dernière fois). Cette réunion fait suite à celle du 28 avril dernier à Valognes où il n'avait guère été possible de travailler en l'absence de documents non transmis.
Présents : MM Aubert (Annick), Brionne (Jacky), Cueff (Marie-Thérèse), Diesny (Michèle), Picot (Carmen), Pignol (Jean-Pierre), Renaud (Alain).
Salon des acteurs du patrimoine de la Manche :
Présentation des deux bannières proposées pour le salon des acteurs du patrimoine.
Permanences :
Annick Aubert (8-9), *n'est pas venue* ; Jean-Pierre Pignol (9) ; Colette Mondin (pour l'ASVPVS) ; Pierre Lescalier et son épouse ; (pour les Godiaos) ; Jacky Brionne (les deux jours).
Communication auprès des opérateurs funéraires (colloque et label) :
Où en est-on de ceux que chacun contactait localement ? 50 tirages papiers (3 circulaires) s'ont faits.
Frais postaux à assumer (timbre pour plis de 35 grammes).
Médaillon « tombe remarquable de Normandie » :
Devis proposés :

*propose un modèle
Jean-Pierre Pignol dit que d'après la description qui en est faite sur le devis qu'il s'agit d'une application du dessin après la cuisson et qu'il faut que ce soit un chromo recuit sur émail pour s'assurer de la longévité de la plaque.
Rencontre des élus régionaux ?
L'idée étant de parler de cette idée de « tombe remarquable de Normandie » afin de convaincre les élus de la participation de la région. Préparer un dossier de présentation du label et de demande de subvention.
Où en est-on ? Claire Rousseau ; Hervé Morin.
Pour information :
Journal « cimetières de Normandie » : Ils sont désormais en accès verrouillé sur le site
www.patrimoinevaldesienne.fr
Derniers rendez-vous :
5/5/2017 : mairie de Cérences à propos du portail du cimetière de Bourey, le cas de la tombe de « nez d'argent » est évoqué ;
14/5/2017 : visite du cimetière de Saint Pierre de Coutances avec l'association Avril ;
15/5/2017 : réunion SPPEF à Paris ;
19/5/2017 : rendez-vous avec madame le maire de la commune nouvelle de La Hague (pour la chapelle de Tocqueville). J'ai invité ;
31/5/2017 : commission régionale pour les colloques à Cerisy-la-Salle ;
6/6/2017 : rendez-vous avec la municipalité de Chérencé-le-Héron ;
7/6/2017 : rendez-vous avec Thierry Lecharpentier, professeur au collège de Saint-Lô pour le parcours numérique du cimetière ;
8/6/2017 : rendez-vous pour un procès-verbal dans le cimetière d'Agon-Coutainville ;
9/6/2017 : conseil d'administration de la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire ;
Prochains rendez-vous :
19/6/2017 : mairie de Saint-Pois Saint-Michel-de-Montjoie
Inventaire régional : rendez-vous à fixer en juin 2017 avec Emmanuel Lhuis pour les cimetières de Caen ;
Balleroy-sur-Drôme : monsieur Montaigne (06 80 07 08) mairie : 02 31 21 60 26 (le maire va rappeler dès que possible avec le maire délégué de Vaubadon). Y associer madame Jeanine Haldimann-Heubert
janine.haldimann@bluewin.ch
Il y avait eu un article de presse concernant une reprise de sépulture de la petite-fille du peintre Henri Rousseau encore appelé Douanier-Rousseau. Quelqu'un d'entre vous devait s'enquérir du devenir de cette tombe qui a fait l'objet d'un article de presse sur la Presse de la Manche.

| Sociétés : | | | | | Coûts | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ardanez | Fichier vectoriel : 400 | 100 mm | 4 couleurs | Prototype 44,60 | 22,35 X 500 | Autre devis pour une couleur |
| Plaques émail | | 1,5mm X 100 mm (poids 100 gr) | 4 couleurs | Installation : 95 | 8,50 x 500<br>6,99 x 1000<br>5,99 x 2000 | |
| Smalt * | Plaques bombées, sérigraphie céramique, décalcomanie sur fond blanc | Rond de 100 mm | 4 couleurs directes brillantes | | 12,40 x 500 (2,60de tva tchèque) | |
| Plaque personnalisée | Plaques acier 100 mm, émaillage fond blanc, | Acier DC04EK 15/10 Fabriqué en France | 4 couleurs | Prototype : 23 | 19,92 x 500 | 13,75 x 1000<br>12,92 x 2000 |

Il s'agit d'un devis établi pour la commande d'un monument funéraire à dresser sur une sépulture dans le cimetière Notre-Dame de Granville. C'est un sarcophage de granit bouchardé comme on avait coutume de les concevoir au milieu du 20e siècle. Ils sont encore très nombreux sur les sites funéraires, mais celui-ci, en l'occurrence, n'a pas été retrouvé. Plusieurs questions peuvent se poser : a t-il été réellement posé ? Était-ce bien dans le cimetière Notre-Dame ? Je doute fort que l'artisan puisse se tromper d'adresse… La concession a –telle été transférée d'un cimetière dans l'autre à Granville ? C'est possible… Une concession du même nom existe bien dans le cimetière Saint-Paul mais les occupants ne semblent pas être les mêmes personnes et le monument funéraire qui s'y trouve n'est pas celui qui a été décrit dans le devis. Je remarque aussi dans la diplomatique du document que le papier à entête porte le patronyme d'Auguste Bouillet qui s'avère être en même temps « gardien du cimetière Notre-Dame » mais qu'un tampon a été appliqué deux fois sous la mention de « Monuments funèbres, A. Chataignier, marbrier, rue de Coutances à Granville, le reste et notamment le numéro de rue n'est pas lisible ».

Cela dit le document est important car il nous renseigne sur ce que chaque mairie devrait posséder dans ses dossiers cimetière. En effet chaque entreprise doit informer le maire du ou des travaux à exécuter avant leur réalisation effective et cette demande d'autorisation doit être accompagnée de documents destinés à illustrer ces dits travaux.

En voici la transcription :

Entreprise de monuments funéraires et caveaux/granits et marbres en tous genres/Auguste Bouillet/gardien du cimetière Notre-Dame/Route de Coutances/Granville.

Granville le 6 mai 1930 / Devis donné ce jour pour madame Juhel femme Legentil pour un caveau deux places bâti en pierres du pays au mortier de ciment et chaux hydraulique avec un béton de fond en ciment enduit de ciment à deux couches et voûte, en ciment armé d'une épaisseur de 0,08. Ce caveau sera bâti sur un terrain perpétuel ayant deux mètres de longueur sur un mètre de largeur. Prix de ce caveau fini prêt à recevoir le corps de madame Juhel : deux mille francs (2000).

2e devis du tombeau pour poser sur ce caveau. Bordure, deux mètres de long sur un mètre de large hauteur 0, 32 ; largeur du parpaing de tête, 0, 20 et de pied 0, 30 formant prie-Dieu ; pour remplis, longueur 1, 48 pour recevoir une pierre en granit à dos d'âne d'une

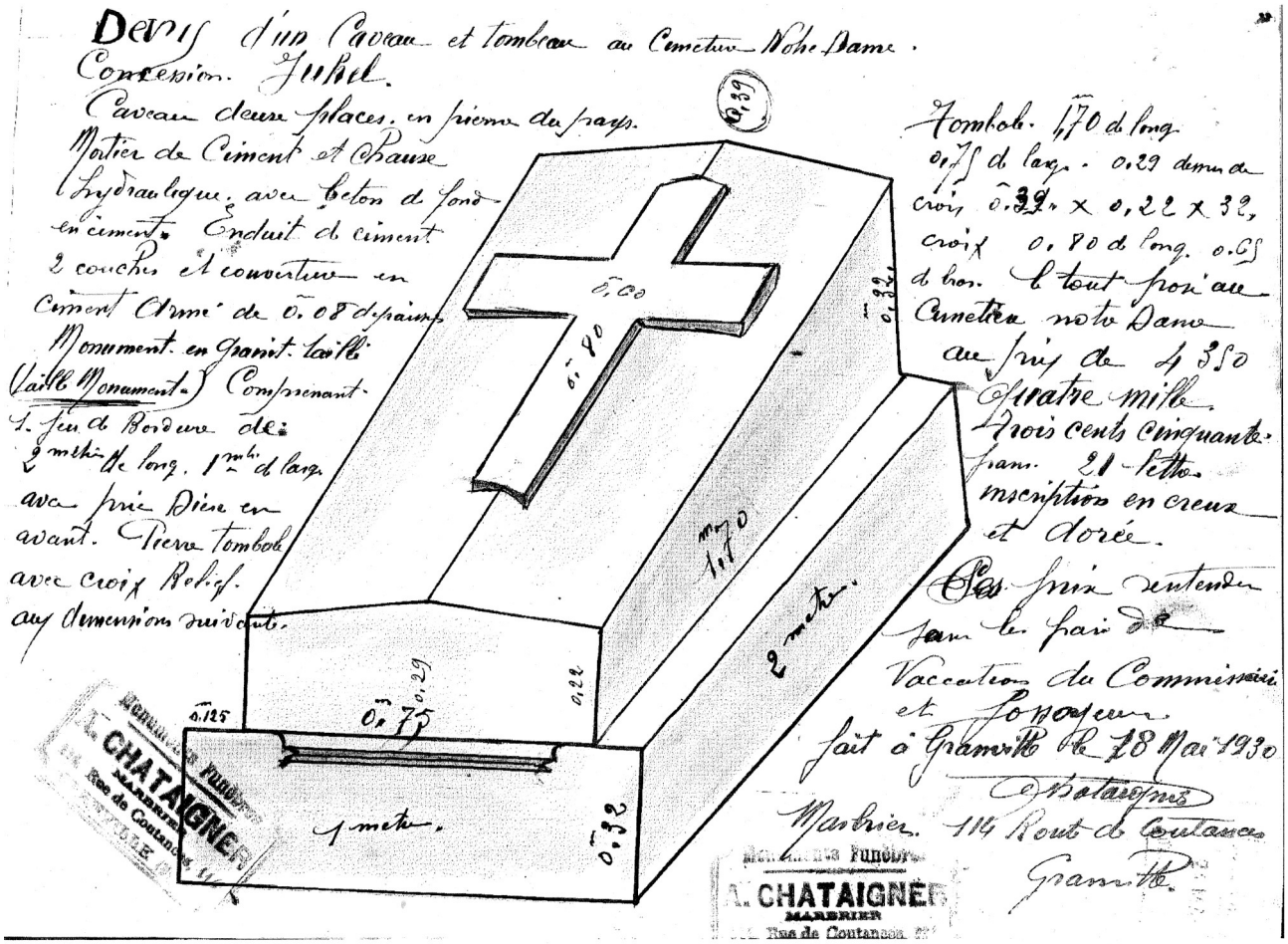


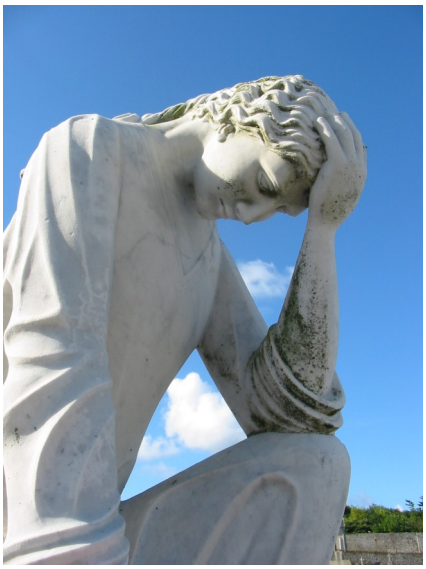

# Le cimetière de Roncey

# « requiescat in Pace »

Le Conseil municipal dans sa séance du 13 août 1839 précise « ***que le cimetière de la commune de Roncey, au milieu duquel est l'église, est situé dans l'enceinte de ce bourg*** ». Plusieurs plantations d'arbres de hautes tiges y a été faite par le sieur Le Brun, trésorier de la fabrique. Elle donna lieu à une réclamation faite par un officier de santé, habitant du bourg, le Conseil au regard de la loi du 23 prairial de l'an 12 de la République, argumenta sur le fait que « ***si cette plantation subsistait telle qu'elle est, elle compromettrait infailliblement le jour la circulation de l'air si précieuse et la santé des habitants du bourg et émit le vœu que ces arbres plantés au midi du dit cimetière et la moitié au moins de ceux qu'il a planté au nord soient arrachés et enlevés d'ici au 15 novembre*** » (registre des délibérations municipales 1838-1852). Les importants travaux d'agrandissement de l'église se firent au détriment de la surface disponible consacrée au cimetière : bas-côtés du chœur sous le ministère de l'abbé Letullier, (+ 29/8/1827) ; la côtière du midi de la nef en 1841 sous le ministère de l'abbé Letouzey ; l'allongement du chœur et des bas-côtés de six mètres en 1850).

André Boizard et Guy Poirier dans l'ouvrage commun « 1082-1982, Roncey, 900 ans d'histoire » édité en 1982 évoquent qu'en 1831, Lenoir, serrurier et custos, obtient une concession pour y établir une forge et qu'une place est aménagée au couchant (page 107). Une portion de l'ancien cimetière est déblayée pour fournir l'emplacement d'une école de garçons et élargir la route (CE 1867) et la place qui faisait partie de l'ancien cimetière a été déblayée par les paroissiens (voir plan dans le dossier cimetière des archives communales en 91 ED). Les instituteurs communaux, MM Ledoux et Bouley, précisent dans la conférence pédagogique du 18 octobre 1913 « qu'en 1898 on a déblayé le côté nord et construit une halle à grains, et en 1906, le côté sud de l'église, qui s'est trouvé complètement dégagé ».

Une dalle tombale, en marbre, subsiste au pied de la nouvelle église, elle porte l'épitaphe suivante « P J R Cosnard/lieutenant-colonel de cuirassiers/chevalier de l'ordre de Saint Louis/officier de la Légion d'honneur/chevalier de la Couronne de fer/décédé à Roncey le 11 9bre 1832 » (ce colonel en retraite fut installé conseiller municipal le 20 janvier 1830 sur la proposition du sous-préfet de Coutances datée du 28 septembre 1829 en remplacement de Letullier, décédé).

<u>Eglise et cimetière au cœur du village :</u>

Le cimetière ancien était planté des traditionnels pommiers, son herbe était bannie pour être fauchée chaque année et récoltée sous forme de foin. Ils contribuaient au fonctionnement du trésor de l'église paroissiale. Les quelques informations qui nous sont transmises par les visites archidiaconales font état de l'ordre de réparer une brèche ainsi que l'échalier du cimetière en 1683, sinon il sera interdit dans huit jours ; si la barrière et le mur du cimetière ne sont pas réparés en 1684 il sera interdit ; le cimetière est mal fermé et plein de bestiaux en 1713 et l'archidiacre en prononce l'interdit jusqu'à sa bonne clôture ; les murs en son réparés en 1714 ; il est en 1719 en bon état ; mal fermé en 1721 ; toujours mal fermé en 1723 en quelques endroits à cause de la mission ; le cimetière parait en 1724 aux yeux de l'archidiacre pillé par des bestiaux et des brebis et défense est faite au custos d'y laisser entrer ces animaux sous peine d'amende ; il paraît en 1725 assez bien clos et il faut ébrancher les pommiers pour faciliter la procession, défense est renouvelée au custos de mettre des brebis dans le cimetière ; une injonction est faite en 1727 au trésorier de réparer la clôture du cimetière sous peine d'interdiction sous trois mois ; nouvelle injonction en 1729 pour les réparations à faire à la clôture à peine d'interdit le lendemain de la Toussaint ; il est clos en 1731 ; en bon état en 1734 et en 1751 (manuscrit 46 des archives diocésaines).

<u>Cimetière délocalisé de Roncey :</u>

La commune représentée par son nouveau maire, Eugène François Letouzey, décida dans sa session du 9 novembre 1855 de l'utilité de changer le cimetière de place « *depuis de longues années les habitants de la commune de Roncey voient avec peine que le lieu de leurs sépultures dans l'enceinte du bourg est trop rapproché des habitations qui sont agglomérées en cet endroit, quelques-unes y sont contigües* » et acheta le 3 septembre 1856 (étude de maître Saint-Pair à Roncey) à Alexandre Goutière, pour le prix de 2200 francs (voir le plan dressé par A Le Capelain de Coutances, daté du 8 juillet 1856), le cimetière actuel suite à la délibération du 10 mai 1856 par acte sous seing 41 ares de terrain pour servir de cimetière pour le prix de 2460 francs (registre des délibérations 1852-1871). Une imposition extraordinaire sera levée pour payer le cimetière suite à la délibération du 12 mai de la dite année. Il fut

longueur de 1,70 mètre sur 0, 75 de largeur, hauteur de tête : 0, 38 et de pied 0, 29 avec croix en relief de 0, 80, de long 0, 85 largeur 0,10 avec inscription ; gravier en bout de la pierre tombale en lettres de 0,05 de haut « famille Juhel-Legentil » en lettres de 0, 05 idem remplis à l'or soit 21 lettres. Prix deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre-francs. Le fournisseur : Bouillet A^te^ TSVP.
Devis d'un caveau et tombeau au cimetière Notre-Dame / concession Juhel / Caveau deux places, en pierre du pays / Mortier de ciment et chaux hydraulique avec béton de fond en ciment. / Enduit de ciment (deux couches) et couverture en ciment armé de 0, 08 d'épaisseur. / Monument en granit taillé / Taille du monument comprenant un jeu de bordure de deux mètres de long (et) un mètre de large avec prie-Dieu en avant. / Pierre tombale avec croix relief aux dimensions suivantes / Tombale : 1, 70 de long, 0, 75 de large, 0, 29 dessus de croix : 0, 39 x 0, 22 x 32. / Croix : 0, 80 de long, 0, 65 de bras. / Le tout posé au cimetière Notre-Dame au prix de 4350 (quatre mille trois cent cinquante francs). / Vingt-et-une lettres inscription en creux et dorée. / Ces prix s'entendent sans les frais de vacation du commissaire et fossoyeur. / Fait à Granville le 18 mai 1930. / Signé : Chataignier, marbrier, 114 Route de Coutances, Granville. / Frais d'exhumation en plus et de réinhumation : cent francs (100 francs) soit au total la somme de quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatre francs. Je dis : 4584). Signé : Bouillet A^te^. Ce genre de document était destiné à informer la mairie des travaux à entreprendre dans le cimetière. La concession, en tant que telle n'existe plus dans le cimetière Notre-Dame de Granville. Il y en a une autre dans le cimetière Saint-Paul mais après vérification, j'ai pu constater qu'elle n'était pas en adéquation avec le devis. Près de 90 ans se sont écoulés. L'intérêt consisterait déjà à savoir si cette concession a bien été créée pour le cimetière Notre Dame et si oui de vérifier si elle fit l'objet d'une reprise dans le cadre d'une procédure ou si les concessionnaires eux-mêmes y renoncèrent en lui préférant un autre monument audit Saint-Paul.

Conclusion: le document qui a été présenté, malgré l'absence sur le terrain du monument funéraire , a de l'intérêt car il nous renseigne sur ce qui se faisait à l'époque. Donc n'hésitez pas lors de la découverte de tels documents à les faire partager à d'autres.

bénit par monsieur l'abbé Turgis, curé-doyen de Cerisy-la-Salle le 13 décembre 1856 (conférence ecclésiastique de 1867 et livre paroissial). Le livre paroissial précise que ce fut deux vergées qui furent achetées par le Conseil municipal.

Le nouveau cimetière s'élève à 91 mètres au-dessus du niveau de la mer (point géodésique sur un pilier). Hors de l'habitat groupé lors de l'acquisition du terrain en 1856, il se trouve désormais intégré dans l'agglomération. Il existait un calvaire, à l'extrémité méridionale du site acquis par la commune sur la route d'Hambye. La physionomie paysagère du cimetière a évolué ; il fut en effet planté d'arbres par les membres du Conseil de fabrique en 1858 : sapins et peupliers, est-il précisé, lesquels seront peu à peu vendus aux enchères. Une rangée de 15 tilleuls apporte sa contribution environnementale, plus ou moins régulièrement répartis sans doute dû à l'enlèvement de quelques spécimens. A titre d'exemple : des sapins qui seront vendus pour être abattus à coupe blanche en 1920 (cahier des charges pour l'adjudication du 9 mars 1920). En 1939, le 25 février, se sont six sapins, plantés sur la clôture du cimetière, qui gênent la ligne électrique qui sont concernés par une coupe.

A noter, à proximité, l'existence de jardins légumiers dits du cimetière qui étaient baillés à des particuliers, ainsi qu'un terrain réservé au dépôt d'ordures dont il est fait mention dans les délibérations municipales.

Le cimetière fit l'objet de profanations (voir Ouest-France du 9 octobre 2015).

Les concessions de terrain pour sépultures privées :

Le régime des concessions de terrain pour servir de sépultures privées est adopté par le Conseil municipal le 12 août 1862 suite à la demande de madame Louise Aubert, veuve de Louis Goutière, propriétaire et cultivatrice, demeurant et domiciliée à Roncey, d'autoriser l'établissement d'un tombeau dans le cimetière communal sur la tombe de son fils décédé le 4 juillet 1861. Considérant que la commune dispose d'un cimetière d'une étendue superficielle pour les inhumations est d'environ 30 ares ; considérant que depuis le 19 Xbre 1856, date de la 1ère inhumation dans le nouveau cimetière , il y a eu en tout 133 inhumations qui ont emporté une contenance d'environ 5 ares ; considérant que depuis cette époque il s'est écoulé 5 ans et demi et qu'il faudrait au moins 25 années pour faire le parcours de tout le cimetière ; considérant que le nombre des inhumations depuis dix années est de 227 ; est d'avis qu'il peut être réservé dans le cimetière de la commune : une are cinquante centiares pour les concessions perpétuelles, une même étendue de terrain pour les concessions trentenaires et un are pour les concessions temporaires et fixe à 100 francs le prix du mètre carré des 1ères concession, à 60 francs le prix des secondes et à 40 francs pour le prix des troisièmes. Le 10 novembre 1862, le Conseil municipal, sur la demande de Louise Aubert, veuve de Louis Goutière, laquelle demande une concession de terrain pour pouvoir y établir un tombeau sur la tombe de son fils décédé le 4 juillet 1861, le maire invite le conseil municipal à faire un tarif qui sera soumis à l'approbation de monsieur le Préfet et propose un projet de règlement en onze articles.

Agrandissement du cimetière :

Il ressort de son organisation actuelle que le site a été augmenté en 1894 (acte de projet de vente en date du 18 juin 1894) et une souscription pour son appropriation a été créée. Le Conseil municipal réuni le 24 juin 1894 fait état des réunions précédentes du projet d'agrandir le cimetière « *ce cimetière est trop petit et ne peut plus suffire, car à chaque instant le fossoyeur en creusant de nouvelles fosses retrouve des cercueils presqu'intacts et des cadavres à demi consommés* ». Une pièce d'une contenance de 48 ares 85 centiares nommée le Cognet appartenant à Eliza Deshogues rentière demeurant à Coutances est la seule qui touche immédiatement le cimetière actuel dont elle n'est séparée au sud-ouest que par une clôture en épines. Cette acquisition pourrait être consentie moyennant la somme de 3000 francs plus les frais et une imposition donnera la somme de 4000 francs. Le Conseil municipal vote le 18 novembre 1894 la somme de 4000 francs pour l'acquisition et l'appropriation pour l'agrandissement du cimetière actuel. Le Conseil municipal décide le 16 février 1896 de n'affecter à l'usage de cimetière qu'environ 30 ares. Un devis daté du 20 novembre 1894 prévoit la démolition du calvaire au point « A » et sa reconstruction au point « B » ainsi que la démolition de la croix située au point « E » et sa reconstruction au point « F » (il n'y a malheureusement pas de plan) ainsi que des travaux à l'entrée principale pour laquelle la pierre sera prise à Hambye, le tout pour un montant de 1000 francs. La croix centrale et les quatre

**Arts et mémoires des cimetières de la Manche**

34 Rue du docteur Regnault, 50450 Hambye

Téléphone fixe : 02 33 61 45 49
Téléphone : 06 87 56 35 58
Courriel : cimetieres.de.normandie@gmail.com.

**patrimoinevaldesienne.fr**

carrés lotis qui se répartissent tout autour correspondent à l'organisation originelle. Cette croix du cimetière, de forme carrée, se dresse sur un triple emmarchement au centre duquel est disposé un puissant dé mouluré aux angles. Le fût de même profil est surmonté d'une tablette de laquelle jaillit le croisillon dépourvu de toute sculpture. Cette croix pourrait être celle qui fut bénite par Mgr Lebrec, vicaire général, le 10 décembre 1846 où eut lieu la bénédiction d'une croix de pierre récemment érigée dans le cimetière par Mgr Lebrec, vicaire général. La principale pierre du pied de la croix est le piédestal d'une croix mutilée pendant la Révolution (page 8 du livre paroissial n° 2). Le Conseil délibère à nouveau le 14 novembre 1897 à propos de la proximité de la construction du sieur Malécot, chiffonnier, puis le 25 mai 1898. En 1899, le 12 février, le Conseil délibère sur les deux rangées de sapins qui se trouvent entre le cimetière et la parcelle récemment acquise semblent diviser ce cimetière. Les élus sont unanimes de faire une vente publique de ces arbres. Le tarif des concessions est révisé le 13 août 1899 mais la délibération est refusée par le Préfet. Adaptée, elle est renouvelée le 19 novembre suivant. Le refus préfectoral n'a rien de surprenant compte-tenu des décisions du conseil municipal de Roncey. En effet les élus s'y expriment de cette manière *« vu l'agrandissement effectué du cimetière, vu la possibilité d'augmenter le nombre des concessions, considérant d'ailleurs que cette augmentation ne pourra avoir lieu que si le prix de ces concessions est abaissé et réduit à une somme convenable, est d'avis d'apporter à la délibération du 10 9bre 1862 les modifications suivantes : les concessions temporaires (15 ans) sont supprimées ; maintien du droit d'acquérir des concessions perpétuelles ou trentenaires ; l'étendue pour chaque concession est portée à 6 M² (3 X 2) ; le tarif des concessions perpétuelles est fixé à 100 francs et les trentenaires à 50 francs* ».

Les aménagements de grilles et de portail à deux vantaux disposés sur la route, datent de 1913. Des travaux de remise en état sont rendus nécessaires après la création du réseau de lignes électriques en 1934. Deux autres accès au cimetière sont ouverts, tous les deux sur la route de Cerisy-la-Salle. Un oratoire, sous forme d'une niche vide, surmontée d'un croisillon sommital, criblé d'éclats provoqués lors des combats pour la libération en juillet 1944 se dresse à l'extrémité sur la route de Cerisy-la-Salle. Le site funéraire est en grande partie clos d'une haie bocagère taillée dont toute la partie longeant la route de Cerisy-la-Salle est soutenue par un mur au-dessus duquel une haie est plantée. Une section, à proximité de la zone d'habitat, est protégée par une haute clôture de panneaux de ciment armé au nord. Quatre autres monuments majeurs apportent leur contribution à l'organisation structurelle et architecturale du site : le monument aux morts de la Grande guerre (connu par une affiche publicitaire du granitier René Rivière de Villedieu), le calvaire de mission en granit bouchardé, de forme cubique, dont le dé porte la dédicace suivante « Ave Maria/XL jours d'indulgences/1864 » et deux chapelles funéraires remarquables : celle de la famille Badin-Leconte et la seconde de la famille Bosquet. La chapelle de la famille Badin-Leconte : en pierre de Belgique (Granit) signée Rombaux (Edouard Léon), granits, Jeumont (Nord). Les défunts qui y sont inhumés sont : Paul Badin, maire (1876-1937) ; Louise Leconte (11/5/1939) ; Louis Leconte (20/1/1894) ; madame Louis Leconte (6/4/1907) ; Paul Désiré Badin (1850-1923) ; madame Paul Badin (1848-1930). La chapelle de la famille Bosquet en granit de Vire, signée A Legorgeu, Vire.

Les équipements :

Le cimetière dispose d'un ossuaire non identifié comme tel. Il n'y a pas de jardin du souvenir ni de columbarium. Ce qui n'empêche pas la présence d'un monument funéraire sur cavurne (Béatrice Lesaulnier décédée en 2004) et une urne, dédiée à Thierry Savary (+ 2015), scellée sur le tombeau contemporain où est inhumé Valentin Savary (+ 1977).

Les transports de corps :

Le plafonnage du local où est remisé le corbillard de la commune est exécuté en vertu de la délibération du Conseil en date du 26 décembre 1925.

Maires :

Paul Alfred Badin, mort à Roncey le 25 juin 1937, inhumé dans la chapelle familiale le 29 juin 1937.
Tombeau, granit poli, courte stèle, épitaphe : Roger Halbecq (+ 1987), Louise Leterreur (+ 2001), Jacqueline (+ 1934), Jean (+ 1944) ; une plaque « les conseillers municipaux à leur maire honoraire ».
Tombeau en granit poli de la famille Véron-Deshogues dont cénotaphe dédié à Georges Néel (1924-….) maire d'Ouville (1970-1989).
Auguste Dauguet, décédé maire de Roncey le 14 septembre 1917.
Edmond Gires, décédé le 7 février 1971, inhumé le 12 suivant.
Pierre Jouault, notaire, décédé maire le 9 mars 1977.

Prêtres, curés, ecclésiastiques :

Le Tullier, Guillaume Alexandre Victor, décédé succursaire de Roncey le 29 août 1827.
Tombeau (cippe en granit bouchardé) de l'abbé Jacques Letousey, pasteur, Saint Denis-le-Gast (1823-1834). Il fut inhumé le 19 décembre 1881 ; né le 23 thermidor de l'an 3 de la République à Saint-Denis-le-Gast, nommé en 1827 curé de Roncey qu'il administra pendant 54 ans, décédé le 15 décembre 1881, à 86 ans par l'abbé Boulay, curé de Cametours.

A suivre….